



CABINET
Service communication

Vendredi 4 septembre 2015

Maladie de West Nile : 2 chevaux infectés détectés en Camargue (Gard et Bouches-du-Rhône)

Les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) des Bouches-du-Rhône et du Gard ont reçu la confirmation de la détection en Camargue de deux chevaux positifs au virus de West Nile.

La fièvre West-Nile, également connue sous le nom de "maladie à virus du Nil Occidental", est une maladie virale transmise par les moustiques qui se contaminent exclusivement par des oiseaux infectés. Les équidés et l'homme peuvent être atteints par la fièvre West-Nile quand ils sont piqués par des moustiques infectés.

Les équidés infectés révèlent la présence du virus dans une zone mais ne transmettent pas la maladie et ne représentent pas un danger pour l'homme.

Au vu de ces deux détections, les préfets des Bouches-du-Rhône et du Gard, en lien avec une cellule nationale et interministérielle d'aide à la décision (cellule composée de représentants des ministères en charge de la santé, de l'écologie et de l'agriculture, de représentants de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'Institut de veille sanitaire, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et de l'établissement français du sang) ont décidé de mettre en place, conformément au protocole anticipé les mesures de gestion suivantes :

- ◆ l'appel à la vigilance des vétérinaires équins, avec en fonction des zones à risque, un traitement de désinsectisation préventive ;
- ◆ le renforcement de la surveillance des oiseaux sauvages ;
- ◆ la mise en place d'une surveillance programmée spécifique sur les chevaux situés dans la zone où la maladie a pu se développer.

Cette maladie pouvant atteindre l'homme (entraînant le plus souvent une infection inapparente ou banale -syndrome grippal- et exceptionnellement une encéphalite ou d'autres désordres neurologiques), il est recommandé aux personnes résidant en Camargue :

- ◆ de réduire la présence de moustiques autour des habitations, en particulier de supprimer les eaux stagnantes sur les terrasses et dans les jardins (vases, soucoupes de pots de fleurs, gouttières mal entretenues, pneus usagés, etc...)
- ◆ de se protéger contre les piqûres de moustiques, principalement le soir et la nuit:
- ◆ le soir à l'extérieur: porter des vêtements amples, clairs et couvrant bras et jambes, appliquer sur les zones de peau découvertes un produit répulsif, en respectant les contre-indications et dans les zones particulièrement humides imprégner les vêtements avec un produit insecticide spécial pour les tissus
- ◆ la nuit dans les habitations: utiliser des diffuseurs insecticides, et au besoin se protéger par des moustiquaires dans les zones où les moustiques sont particulièrement nombreux

Cette détection survient dans un contexte où aucun cas n'avait été détecté en France métropolitaine sur des chevaux depuis 2007 mais où deux cas ont été signalés en Italie au début du mois d'août.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/maladies-animales-la-fievre-virale-de-west-nile>